

FAQ Visa Etudiant

- Dois-je apporter mes documents papiers même si je les ai déjà ajoutés sur France Visas ? 2
- Comment puis-je imprimer mon formulaire visa ? 2
- Quels sont les frais liés à ma demande de visa ? 2
- Allez-vous garder mon passeport le temps de me délivrer mon visa ? 3
- Est-ce que quelqu'un d'autre que moi peut déposer ma demande de visa ou venir récupérer mon passeport ? 3
- J'aimerais que mes parents m'accompagnent pour mon installation en France. Comment faire pour qu'ils obtiennent un visa ? 3
- J'aimerais que mon mari ou ma femme m'accompagne en France. Comment faire pour qu'ils obtiennent un visa ? 3
- J'ai besoin de déplacer mon rendez-vous visa. Comment faire ? 3
- Le consulat me demande des documents additionnels. Comment puis-je les ajouter à mon dossier ? 3
- Est-ce que je peux travailler avec un visa étudiant ? 4
- Quand puis-je venir récupérer mon passeport et mon visa ? 4
- Est-ce que l'approbation de validité pour les pays étrangers dans mon passeport doit-être à jour ? 4
- Je n'arrive pas à avoir de rendez-vous chez TLS Contact. Comment faire ? 4
- Je ne suis pas citoyen de l'Arménie, puis-je demander mon visa en Arménie ? 4
- Si je suis mineur au moment du dépôt du dossier consulaire mais majeur au moment de mon départ en France, quel type de visa dois-je demander ? 4
- Si je suis mineur à mon arrivée en France, quel type de visa dois-je demander ? 4
- Ma demande de visa a été refusée, que puis-je faire ? 4
- J'ai décidé de ne pas rester en France pour des raisons personnelles. Que dois-je faire de mon visa étudiant ? 5
- J'ai finalement décidé de ne pas partir en France, puis-je annuler ma demande de visa ? 5
- Mon passeport est au consulat pour ma demande de visa mais j'en ai besoin pendant quelques heures, puis-je venir le récupérer ? 5
- Est-ce qu'une fois validé, il est possible de modifier le formulaire de demande de visa ? 5
- Je souhaite demander un visa étudiant pour la Norvège, le Portugal et l'Islande. 5
- Je souhaite demander un visa étudiant pour Monaco, puis-je le faire auprès de l'ambassade de France en Arménie ? 6

- Est-ce que je peux atterrir dans un autre pays puis prendre le train ou le bus jusqu'à ma destination finale en France ? 6
- Je suis de nationalité arménienne mais je ne vis pas en Arménie, puis-je quand même demander un visa étudiant pour la France depuis l'Arménie ? 6
- Je n'ai pas de passeport biométrique, est-ce que cela pose problème ?..... 6
- Je pars en France pour un doctorat, quel type de visa dois-je demander ?..... 6
- L'assurance santé est-elle obligatoire lors de la demande de visa ? 7
- Quels documents dois-je apporter pour ma demande de visa étudiant ? 7
- Je souhaite demander un visa « étudiant concours », comment dois-je faire ? 7
- Je suis actuellement à l'étranger, est-ce que je peux faire l'entretien avec Campus France Arménie par téléphone ou vidéo ? 7
- Je souhaite demander un visa étudiant pour suivre des cours dans un conservatoire, dois-je passer par la procédure Etudes en France ? 7
- Mon passeport expire avant la fin de ma formation en France, est-ce que c'est grave ?..... 7
- Je ne peux pas encore demander le report de mon service militaire car je suis né en fin d'année. Est-ce que cela pose problème ?..... 8
- Est-ce que j'ai besoin de demander un visa étudiant si j'ai une carte de résident d'un autre pays de l'Union Européennes ? 8

Dois-je apporter mes documents papiers même si je les ai déjà ajoutés sur France Visas ?

Oui, même si vous avez déjà envoyé vos documents via France Visas, il faudra également que vous apportiez ces documents en format papier.

Comment puis-je imprimer mon formulaire visa ?

Connectez-vous sur France Visas et cliquez sur la loupe. Cela vous permettra d'avoir un PDF que vous pourrez ensuite imprimer.

Quels sont les frais liés à ma demande de visa ?

1. Paiement Etudes en France : 35 000 AMD ou 30 000 AMD (tarif réduit).
2. Prise de rendez-vous chez TLS Contact : 12 000 AMD
3. Paiement pour votre demande de visa : 50 euros (avec numéro EEF)
4. Validation de votre visa en France : 50 euros

Ces frais ne sont pas remboursables, même en cas de désistement, de non-admission ou de refus de visa.

Si vous partez pour un échange universitaire Erasmus+ ou que vous êtes boursier du gouvernement français, vous n'aurez pas besoin de payer les frais EEF, TLS et de visa.

Allez-vous garder mon passeport le temps de me délivrer mon visa ?

Oui, votre passeport sera conservé par le consulat le temps que votre visa vous soit délivré (2 semaines à 1 mois). Merci de planifier en conséquence vos vacances à l'étranger.

Est-ce que quelqu'un d'autre que moi peut déposer ma demande de visa ou venir récupérer mon passeport ?

Pour votre dépôt de dossier, vous devez obligatoirement le faire vous-même.

Pour venir récupérer votre passeport à TLS Contact, vous avez plusieurs options listées [ici](#).

J'aimerais que mes parents m'accompagnent pour mon installation en France. Comment faire pour qu'ils obtiennent un visa ?

Si vous souhaitez que vos parents vous accompagnent pour votre installation en France, ils doivent demander un visa court Schengen. Après avoir complété leur formulaire visa sur France Visas, ils devront prendre rendez-vous chez TLS Contact. Nous vous recommandons de prendre un rendez-vous le plus tôt possible car le temps d'attente pour obtenir un rendez-vous peut être long.

J'aimerais que mon mari ou ma femme m'accompagne en France. Comment faire pour qu'ils obtiennent un visa ?

Si vous souhaitez que votre mari ou votre femme viennent vivre avec vous en France, ils doivent demander un visa long séjour – visiteur. Ce visa ne permet pas de travailler. Après avoir complété leur formulaire visa sur France Visas, ils devront prendre rendez-vous chez TLS Contact.

J'ai besoin de déplacer mon rendez-vous visa. Comment faire ?

[Veuillez-contacter](#) TLS Contact directement.

Le consulat me demande des documents additionnels. Comment puis-je les ajouter à mon dossier ?

Vous pouvez déposer vos documents additionnels dans la boîte aux lettres de l'ambassade en indiquant sur l'enveloppe : Service des Visas + Nom et prénom + Numéro de demande de visa (FRXXXXXXX)

Est-ce que je peux travailler avec un visa étudiant ?

Oui, vous pouvez travailler jusqu'à 964h par an avec un visa étudiant sans avoir à demander une autorisation de travail. Au-delà, votre employeur devra demander une attestation provisoire de travail sur le site internet ANEF.

Quand puis-je venir récupérer mon passeport et mon visa ?

Vous recevrez une notification par mail et par SMS. Vous pourrez ensuite venir retirer votre passeport auprès de TLS Contact.

Est-ce que l'approbation de validité pour les pays étrangers dans mon passeport doit-être à jour ?

Depuis le 1^{er} janvier 2024, la mise à jour de cette validité n'est plus nécessaire.

Je n'arrive pas à avoir de rendez-vous chez TLS Contact. Comment faire ?

Nous ne maîtrisons pas le planning de TLS Contact qui est le prestataire du consulat de France. En cas de difficulté pour avoir un RDV, vous pouvez les [contacter](#) directement.

Je ne suis pas citoyen de l'Arménie, puis-je demander mon visa en Arménie ?

Vous pouvez demander votre visa en Arménie si vous possédez une carte de résident.

Pour les citoyens russes qui n'ont pas de carte de résident, une preuve d'enregistrement auprès des autorités arméniennes dans votre passeport d'au moins 6 mois est obligatoire.

Si je suis mineur au moment du dépôt du dossier consulaire mais majeur au moment de mon départ en France, quel type de visa dois-je demander ?

Vous devez demander un visa étudiant.

Si je suis mineur à mon arrivée en France, quel type de visa dois-je demander ?

Si vous êtes mineur à votre arrivée en France, vous recevrez un visa « mineur scolarisé ». Dans les deux mois après votre 18^{ème} anniversaire, vous devrez faire une demande de titre de séjour étudiant directement auprès de votre préfecture.

Ma demande de visa a été refusée, que puis-je faire ?

Vous pouvez faire appel auprès de la [Commission de recours contre les décisions de refus de visa d'entrée en France](#) (CRRV) dans les 30 jours après votre refus de visa en leur envoyant une lettre en recommandée leur expliquant votre situation avec tous vos documents justificatifs. La procédure est expliquée sur le document qui explique la raison de votre refus. Vous pouvez utiliser le service de la poste en ligne pour envoyer votre courrier.

Vous pouvez également déposer une nouvelle demande de visa si certains documents étaient manquants ou que vos preuves de ressources financières n'étaient pas suffisantes.

J'ai décidé de ne pas rester en France pour des raison personnelles. Que dois-je faire de mon visa étudiant ?

Vous devez faire annuler votre visa étudiant auprès du consulat. Vous pouvez contacter visas.erevan-amba@diplomatie.gouv.fr pour en faire la demande.

J'ai finalement décidé de ne pas partir en France, puis-je annuler ma demande de visa ?

Oui, pour cela vous pouvez contacter visas.erevan-amba@diplomatie.gouv.fr. Vos frais liés à Etudes en France et à votre demande de visa ne seront toutefois pas remboursés.

Mon passeport est au consulat pour ma demande de visa mais j'en ai besoin pendant quelques heures, puis-je venir le récupérer ?

Oui, vous pouvez venir récupérer votre passeport pendant quelques heures si cela est absolument nécessaire. Veuillez dans ce cas envoyer votre demande en expliquant pourquoi vous souhaitez récupérer votre passeport à visas.erevan-amba@diplomatie.gouv.fr.

Est-ce qu'une fois validé, il est possible de modifier le formulaire de demande de visa ?

Une fois validé, il n'est pas possible de modifier votre formulaire. Vous devrez remplir un nouveau formulaire visa.

Si vous avez déjà pris rendez-vous chez TLS avec votre ancien numéro de formulaire, veuillez-contacter TLS pour les en informer.

Je souhaite demander un visa étudiant pour la Norvège, le Portugal et l'Islande.

L'Ambassade de France en Arménie n'est pas compétente pour les demandes de visas longs séjours pour la Norvège, le Portugal ou l'Islande. Vous devez faire votre demande de visa étudiant directement auprès des ambassades respectives de ces pays.

Toute demande de visa Schengen auprès de notre ambassade pour un échange universitaire dans une université portugaise, norvégienne ou islandaise vous sera refusée.

Je souhaite demander un visa étudiant pour Monaco, puis-je le faire auprès de l'ambassade de France en Arménie ?

Oui, le consulat est compétant pour délivrer un visa long séjour étudiant pour Monaco.

Attention, des documents additionnels sont nécessaires pour les demandes de visa pour Monaco. Vous pouvez retrouver la liste [ici](#).

Si vous étudiez à Monaco mais que vous allez habiter en France, vous devez demander un visa – visiteur pour la France.

La procédure Etudes en France est obligatoire même si vous étudiez à Monaco.

Est-ce que je peux atterrir dans un autre pays puis prendre le train ou le bus jusqu'à ma destination finale en France ?

Un étudiant peut faire une demande de visa étudiant avec un billet d'avion à destination d'un pays voisin (Allemagne, Espagne, Italie...) si son lieu d'études est plus accessible de cette façon. Vous devrez toutefois présenter également un billet de train ou de bus jusqu'à votre destination en France lors de votre demande de visa.

Par exemple, si vous étudiez à Lille, vous pouvez prendre un avion jusqu'à Bruxelles puis prendre un train ou un bus jusqu'à Lille.

Je suis de nationalité arménienne mais je ne vis pas en Arménie, puis-je quand même demander un visa étudiant pour la France depuis l'Arménie ?

Si vous avez la nationalité arménienne, vous pouvez faire votre demande de visa en Arménie. Toutefois, l'entretien avec Campus France devra se faire en présentiel, vous devrez donc être en Arménie pour passer cet entretien obligatoire. Aucune dérogation ne sera autorisée.

Je n'ai pas de passeport biométrique, est-ce que cela pose problème ?

Non, vous n'avez pas besoin de passeport biométrique pour votre demande de visa. Vos données biométriques seront relevées lors de votre rendez-vous chez TLS Contact.

Je pars en France pour un doctorat, quel type de visa dois-je demander ?

Si vous avez un contrat doctoral et que vous recevrez un salaire égal ou supérieur à 1770 euros, vous devrez demander un visa – passeport talent – chercheur.

Si vous financez votre doctorat avec vos économies ou que vous recevrez un salaire inférieur à 1 770 euros, vous devrez demander un visa étudiant.

L'assurance santé est-elle obligatoire lors de la demande de visa ?

Non, vous n'aurez pas besoin de présenter une preuve de souscription à une assurance santé pour votre demande de visa. Toutefois, celle-ci est recommandée car vous ne serez pas assurée en France tant que vous ne vous serez pas inscrits à la sécurité sociale.

Quels documents dois-je apporter pour ma demande de visa étudiant ?

La liste est indiquée sur votre récépissé de formulaire visa ainsi que dans notre guide de demande de visa que vous pouvez retrouver sur notre site internet Campus France Arménie.

Je souhaite demander un visa « étudiant concours », comment dois-je faire ?

Vous devez suivre la procédure Etudes en France. Dans un premier temps, vous devez vous créer un compte sur le site internet Etudes en France, cliquer sur l'onglet « Je suis accepté », compléter vos informations et envoyer votre dossier. Après cette procédure effectuée, vous pourrez demander un visa « étudiant concours » auprès du consulat.

Le visa court séjour "étudiant concours" ne peut être délivré que si le résultat du concours ou de l'entretien d'entrée est connu dans les trois mois.

Je suis actuellement à l'étranger, est-ce que je peux faire l'entretien avec Campus France Arménie par téléphone ou vidéo ?

Non, cet entretien doit absolument se faire en présentiel en Arménie.

Je souhaite demander un visa étudiant pour suivre des cours dans un conservatoire, dois-je passer par la procédure Etudes en France ?

Oui, toute demande de visa étudiant long séjour doit passer par la plateforme Etudes en France.

Mon passeport expire avant la fin de ma formation en France, est-ce que c'est grave ?

Votre passeport doit être valide au moins 15 mois au moment de votre demande de visa. Votre passeport doit être valide au moins 3 mois après votre première année d'études, soit au total 15 mois.

Si votre passeport expire pendant la deuxième année de vos études en France, cela n'a pas d'impact sur votre demande de visa.

Si vous avez besoin de renouveler votre passeport en France, vous pouvez en faire la demande auprès de l'ambassade d'Arménie en France.

Dans le cas du service militaire, vous devez obligatoirement renouveler votre passeport avant votre demande de visa.

Je ne peux pas encore demander le report de mon service militaire car je suis né en fin d'année. Est-ce que cela pose problème ?

Si au moment de votre départ vous êtes mineur, le service des visas vous délivrera un visa mineur scolarisé. Vous devrez faire une demande de titre de séjour étudiant directement auprès de votre préfecture dans les 2 mois après votre 18^{ème} anniversaire.

Si au moment de votre départ, vous êtes majeur, le consulat vous délivrera un visa étudiant qui expire 3 mois avant la fin de validité de votre passeport. Par exemple, si votre passeport expire le 1er septembre, le consulat vous délivrera un visa étudiant valide jusqu'au 1^{er} juin.

Est-ce que j'ai besoin de demander un visa étudiant si j'ai une carte de résident d'un autre pays de l'Union Européennes ?

Oui, même si vous avez une carte de résident d'un autre pays membre de l'UE, vous devrez quand-même demander un visa étudiant.

Si vous avez des questions sur votre demande de visa étudiant, consultez la [FAQ TLS](#) et le site [France Visas](#). Si vous ne trouvez pas la réponse à votre question, contactez campusfrance@institutfrancais.am